



PROTCOLE A COMPTER DU 14 MARS 2022

publié le 14/03/2022

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 /niveau vert pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire national :

1. Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- ▶ la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- ▶ la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- ▶ les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

2. L'obligation du masque scolaire en intérieur et extérieur levée pour tous (élèves et personnels)

En complément des mesures liées au passage au niveau 1 / niveau vert et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation

du port du masque en intérieur est également levée, à compter du 14 mars 2022, pour tous les personnels en cohérence avec les évolutions en population générale.

Toutefois, les personnels qui le souhaitent pourront bien entendu continuer à porter le masque.

ATTENTION : Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes

contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

Enfin, le port du masque peut être recommandé sur avis médical.

Aucun autre changement n'est prévu au niveau du protocole sanitaire appliqué au collège de l'Argentor.

Documents joints

 [coll-ge-lyc-e-que-se-passe-t-il-si-un-l-ve-est-en-contact-risque-avec-un-l-ve-malade-de-la-covid-19--97819_1_](#) (PDF de 206.2 ko)

 [modalites_d_identification_des_contacts_a_risques_en_milieu_scolaire_a_compter_du_14_mars_2022](#) (PDF de 606.8 ko)